

# Aujourd'hui quelles négociations : Le TAFTA est mort . Vive le CETA

Publié : 05/08/2016 | Classé dans : [\\*Accord UE/Canada AECG / CETA](#), [Accord ALENA - \(USA-Canada-Mexique\)](#), [Vu de France](#) | Par Raoul Marc JENNAR

Nous savons bien pourquoi le gouvernement français tout en donnant l'impression de rejeter le TAFTA, devenu trop impopulaire, soutient avec force le CETA, pas encore assez connu. C'est précisément parce que grâce au CETA, couplé à l'ALENA, on obtient les mêmes résultats que ceux recherchés par le TAFTA avec, comme premiers bénéficiaires, les 40.000 firmes américaines qui ont un siège au Canada.

*Un parlementaire vient d'adresser à une citoyenne hostile au CETA (accord UE-Canada déjà négocié) comme au TAFTA (accord UE-USA encore en négociation) une lettre qui se veut rassurante à tous égards et qui affirme que CETA et TAFTA n'ont rien en commun.*

*Voici le modèle de réponse que Raoul Marc Jennar a proposé à cette citoyenne qui l'a contacté. Libre à chacun de s'en inspirer.*

Monsieur le Député,

Je vous remercie d'avoir pris la peine de me répondre, même si votre réponse ne peut me satisfaire, car elle constitue une véritable insulte à l'intelligence commune. Pour le dire très poliment, Monsieur le Député, vous fondant sur l'ignorance supposée des citoyens, vous dites la chose qui n'est pas. Enfin, je présume que vous utilisez les éléments de réponse qu'on vous a préparés, car aucun esprit indépendant ne pourrait assumer une telle intoxication.

Malgré tous les efforts de la Commission européenne et, pour ce qui nous concerne, des gouvernements français successifs, nous disposons du texte complet du CETA, du texte du mandat européen de négociation du TAFTA et des éléments de la négociation en cours grâce aux fuites organisées par des fonctionnaires qui ont un sens plus élevé de la démocratie que les politiques.

Sur base d'un examen comparatif des deux textes, et sauf à nous prendre pour des imbéciles, il est impossible d'affirmer comme vous le faites que « *ces deux accords n'ont rien à voir l'un avec l'autre.* »

Ils traitent des mêmes sujets, ils proposent les mêmes objectifs et ils mettent en oeuvre les mêmes moyens. Le CETA n'est pas un TAFTA déguisé, ce sont des traités jumeaux.

Dans le CETA comme dans le TAFTA, on traite de l'accès aux marchés et des droits de douane, du commerce des services, des investissements, des marchés publics, de la compatibilité réglementaire et de la coopération réglementaire, de l'énergie, de l'arbitrage des conflits entre firmes privées et pouvoirs publics...

Dans le CETA comme dans le TAFTA, on trouve, pour chacun de ces domaines, les propositions formulées par les grandes firmes transnationales et avancées dans le cadre de la négociation du cycle de Doha de l'OMC par l'intermédiaire des euro-américains. Le CETA comme le TAFTA sont des initiatives destinées à contourner l'échec du cycle de Doha.

Dans le CETA comme dans le TAFTA, toutes les propositions poursuivent les mêmes objectifs : affaiblir la puissance publique au profit du secteur privé, affaiblir l'Etat et les collectivités territoriales face aux firmes privées, affaiblir la défense de l'intérêt général – santé, éducation, environnement – au profit d'intérêts particuliers.

Dans le CETA comme dans le TAFTA, ce sont les principes fondamentaux de la démocratie qui sont remis en question.

A moins de manquer totalement de cohérence, les reproches adressés au TAFTA doivent l'être, avec la même force, à l'égard du CETA.

Nous savons très bien pourquoi le gouvernement français tout en donnant l'impression de rejeter le TAFTA, devenu trop impopulaire, soutient avec force le CETA, pas encore assez connu. C'est précisément parce que grâce au CETA, couplé à l'ALENA, on obtient les mêmes résultats que ceux recherchés par le TAFTA avec, comme premiers bénéficiaires, les 40.000 firmes américaines qui ont un siège au Canada.

Monsieur le Député, on peut tromper les gens un temps, on ne peut pas les tromper tout le temps. La classe politique, dans son écrasante majorité, a fait du mensonge une méthode de gouvernement. C'est ce qui explique

le rejet massif dont elle est aujourd'hui l'objet.

## Tafta et Ceta: le grand bluff français ?

Yannick Jadot, 12/05/2016

En février 2014, lors d'un voyage officiel aux Etats-Unis, François Hollande déclarait à propos du traité de libre-échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis (Tafta) : « *Nous avons tout à gagner à aller vite. Sinon, nous savons bien qu'il y aura une accumulation de peurs, de menaces, de crispations.* » Bien vu ! Les crispations sont là : c'est peu dire que la négociation du Tafta s'enlise. Les derniers documents fuités par Greenpeace confirment les risques que nous dénonçons depuis des années et les divergences très profondes qui subsistent entre les deux rives de l'Atlantique sur les questions réglementaires.

Tafta est mort, vive Ceta !

Le président Hollande en profite désormais pour exprimer les réserves de la France sur le Tafta. Tant mieux ! Et sur France Inter, le 10 mai, le ministre Mathias Fekl déclare : « *Après trente années de dérégulation néolibérale (...), il est temps de remettre des règles dans la mondialisation, il est temps que la puissance publique ait son mot à dire et que des choix démocratiques puissent être respectés.* » Waouh ! Je ne saurais être plus en accord avec les propos d'un ministre que je sais convaincu.

Mais, par un étonnant tour de passe-passe, les critiques vis-à-vis du Tafta semblent solubles dans l'accord de libre-échange que l'Europe vient de boucler avec le Canada, le Ceta. Sans broncher, le gouvernement français se dit prêt à le signer et le ratifier. Faisant fi de notre système démocratique, il soutient même son entrée en vigueur provisoire avant la ratification par le parlement français. Et pour cause, selon le gouvernement, le Ceta serait carrément l'anti-Tafta ! Bluff ou réalité ?

Selon le gouvernement, le Ceta serait carrément l'anti-Tafta ! Bluff ou réalité ?

Ces accords ont en fait peu à voir avec le libre-échange. A quelques exceptions près (notamment et légitimement l'agriculture), le commerce est déjà très libre entre les deux rives de l'Atlantique. Ces accords visent d'abord à « *harmoniser* » les règles et les normes qui encadrent nos économies et nos sociétés, à en limiter l'impact sur les flux commerciaux. Mais ce que certaines entreprises ou responsables politiques considèrent comme des « *obstacles au commerce* » sont souvent des choix de société, démocratiquement construits, qui touchent à la protection de l'environnement, de la santé, des travailleurs et des consommateurs, aux libertés et aux droits humains fondamentaux.

Le Tafta et le Ceta modifient donc en profondeur le contenu et le processus d'élaboration de la norme publique, en y intégrant de manière prépondérante le commerce et les intérêts des multinationales. Trop souvent au détriment de l'intérêt général, comme le démontrent les exemples qui suivent.

Le Ceta protège-t-il la santé ?

Les brevets pharmaceutiques y sont renforcés, réduisant la disponibilité au Canada des médicaments génériques : les profits des firmes contre la santé publique ! Le coût des médicaments pourrait augmenter de 13 % pour les Canadiens et grever les comptes de l'assurance maladie de plus d'un milliard de dollars par an.

Le Ceta renforce-t-il les services publics ?

Nous entrons ici en terres inconnues. Pour la première fois, l'Union européenne a négocié un accord commercial avec une « *liste négative* » pour les services. Cela signifie qu'à moins que les gouvernements européens excluent explicitement un service de la négociation, tous les services, y compris de nouveaux services publics à venir, seront automatiquement ouverts à la concurrence des fournisseurs de services étrangers.

Des clauses au nom très jargonneux, telle que la clause de « *statu quo* », qui gèle la législation au moment de la signature de l'accord, ou encore la clause dit de « *cliquet* », qui empêche de revenir sur la libéralisation d'un service, créent un risque majeur pour les services publics locaux et nationaux.

Le Ceta préserve-t-il l'agriculture et l'alimentation ?

Le Canada devra reconnaître 175 indications géographiques européennes (les fameuses AOC et AOP) qui sont autant de valorisation de nos terroirs. Tant mieux pour celles qui ont été retenues, mais *quid* des 1 300 qui passent à la trappe ? Cette discrimination est inacceptable et probablement illégale.

Surtout, le Ceta permettra au Canada d'exporter 65 000 tonnes de bœuf et 75 000 tonnes de porc. Même sans hormones mais bourré d'antibiotiques et mal traité, le bœuf canadien contribuera à anéantir un peu plus nos bassins allaitants et la pérennité de nombreuses races bovines.

Le Ceta bénéficie-t-il à l'environnement et à la lutte contre le dérèglement climatique ?

Une victime surprise du Ceta, qu'on ne trouve pas dans le texte de l'accord, est la réglementation européenne en matière de pollution des carburants. La directive « qualité des carburants » est un outil important de réduction de nos émissions de CO<sub>2</sub>. Avant la conclusion du Ceta, celle-ci devait attribuer des émissions de CO<sub>2</sub> 20 % plus élevée pour les carburants canadiens issus des sales sables bitumineux du pays. Trois semaines après la conclusion des négociations en 2014, quand la Commission décide enfin de légiférer, cette disposition a disparu ! Une nouvelle qui tombe alors à pic puisque quelques jours plus tard, le président Hollande débutait son voyage officiel au Canada en Alberta, pour soutenir les investissements du groupe Total dans ces hydrocarbures très polluants.

Une victime surprise du Ceta est la réglementation européenne en matière de pollution des carburants

La directive sur la qualité des carburants n'est pas la seule victime collatérale des négociations commerciales transatlantiques : affaiblissement du cadre européen d'évaluation et d'autorisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) ; absence de réaction vigoureuse face à l'espionnage massif des Européens et de leurs institutions par la NSA ; report, sous la pression des lobbys de la chimie et des pesticides, d'une réglementation beaucoup plus stricte sur les perturbateurs endocriniens ; laxisme vis-à-vis des fraudes répétées des constructeurs automobiles sur les émissions d'oxyde d'azote et de CO<sub>2</sub> ; et plus récemment renforcement du secret des affaires au détriment des lanceurs d'alerte...

En outre, si les droits des travailleurs, la protection de l'environnement et le développement durable sont omniprésents dans les discours des défenseurs du libre-échange, leur statut juridique est tout autre : le chapitre les concernant est le seul qui ne soit pas contraignant !

Le Ceta renforce-t-il la démocratie ?

Le Ceta et le projet de Tafta comprennent un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs privés et Etats.

Ils instaurent de fait une nouvelle juridiction supranationale, privée, parallèle, qui contourne les juridictions nationales et fédérales publiques. Toute entreprise peut y contester la décision d'une collectivité locale, d'un Etat ou de l'Union européenne, si elle considère que cette décision remet en cause ses bénéfices, présents ou à venir, et réclamer des millions voire des milliards d'euros de dédommagement. Cette menace permanente sur les Etats et leurs collectivités est une machine infernale à construire du moins-disant réglementaire et de l'impuissance politique.

Le Ceta instaure une nouvelle juridiction supranationale, privée, parallèle, qui contourne les juridictions nationales

Ce dispositif existe dans l'accord de libre-échange qui lie les Etats-Unis et le Canada. Il a été régulièrement attaqué par des firmes américaines – ou des filiales américaines de firmes canadiennes – pour ses décisions en faveur de la santé et de l'environnement. Comme le groupe canadien Lone Pine, qui utilise sa filiale dans l'Etat du Delaware (l'un des paradis fiscaux américains) pour attaquer la province du Québec. Les contribuables québécois se voient réclamer plus de 100 millions de dollars, car la Province a décidé d'un moratoire sur l'exploitation des gaz de schiste par fracturation hydraulique.

C'est à l'inverse la firme canadienne TransCanada, qui attaque les Etats-Unis et demande 15 milliards de dollars de dédommagement aux contribuables américains. Motif : la décision prise par Barack Obama en amont de la COP21 de bloquer le projet d'oléoduc Keystone XL permettant l'exportation des sables bitumineux et pétrole de schiste vers les raffineries et les ports des Etats-Unis !

Ce mécanisme crée une justice parallèle qui arbitre sur le seul fondement du droit commercial

Face à la contestation massive, la Commission a engagé des réformes de ce mécanisme qui sont comprises dans le Ceta. Elles réduisent les conflits d'intérêts qui touchent massivement les arbitres, sans que ces derniers ne deviennent pour autant des magistrats. Mais elles ne doivent toutefois pas faire illusion et nous faire prendre des couteaux de boucher pour des couteaux à beurre : qu'on l'appelle règlement des différends investisseur-Etat ou système juridictionnel sur l'investissement, ce mécanisme crée une justice parallèle qui arbitre sur le seul fondement du droit commercial. Sans une seule fois justifier l'utilité d'une telle rupture dans l'ordre juridique

entre l'Europe et l'Amérique, sans qu'aucune étude économique n'ait réussi à démontrer de corrélation positive entre le mécanisme de règlement investisseur-Etat et les volumes d'investissement.

A travers ce dispositif, ce ne sont pas seulement les firmes canadiennes qui impacteront les politiques publiques européennes, mais aussi les 40 000 firmes américaines disposant de filiales au Canada. En 1998, pour ces raisons, Lionel Jospin, alors Premier ministre, avait mis fin à la négociation de l'accord multilatéral sur l'investissement.

Le Ceta accroît-il la puissance publique ?

La libéralisation des marchés publics est l'un des sujets majeurs des accords transatlantiques, puisqu'ils représentent autour de 17 % des produits intérieurs bruts (PIB) des pays concernés et échappent encore à l'hyperlibéralisation. En Amérique du Nord, les marchés publics sont beaucoup moins ouverts à la concurrence internationale que les marchés publics européens, les plus libéralisés du monde. Aux Etats-Unis, le « Buy American », le Small Business Act ou la préférence locale sont des piliers très consensuels tant au Congrès que dans les Etats fédérés de la gestion des marchés publics.

Depuis la grande dépression, les Etats-Unis ont fait des marchés publics un outil stratégique de politique économique, usant de la discrimination positive au profit des minorités, de secteurs stratégiques comme la sidérurgie et des PME locales. Au Canada, les autorités locales et nationales ont beaucoup utilisé la préférence géographique pour favoriser les entreprises locales. Ainsi, l'Ontario a privilégié les fournisseurs locaux d'énergies renouvelables pour favoriser l'emploi local dans sa politique de transition énergétique.

L'absurdité est ici de remettre en cause de chaque côté de l'Atlantique les forces des systèmes de marchés publics

De son côté, l'Union a choisi un modèle d'ouverture unique au monde. Mais, à l'inverse des Etats-Unis et du Canada, et grâce au travail du Parlement européen, les marchés publics européens peuvent intégrer des critères sociaux et environnementaux qui évitent que le seul critère du « moins cher » s'impose. L'absurdité est ici de remettre en cause de chaque côté de l'Atlantique les forces des systèmes de marchés publics plutôt que de les ajouter.

Confrontée à un déficit d'investissement et à un chômage massif, l'Union européenne devrait s'inspirer du modèle nord-américain pour établir un « Buy European Act » et accompagner les progrès réalisés en matière de prise en compte de critères de durabilité par une capacité à privilégier les PME et les entreprises locales.

Le Ceta, l'anti-Tafta ?

On l'a compris, ce sont nos espaces démocratiques qui sont au cœur des accords transatlantiques. Et ils en sortiront profondément abîmés. Lutte contre le dérèglement climatique, supervision bancaire et financière, élimination des paradis fiscaux, parité dollar-euro, souveraineté alimentaire, droits sociaux... rien de tout cela n'est à l'agenda.

La distinction très gaulliste ou opportuniste du gouvernement entre Tafta et Ceta n'est pas fondée. Il n'y a pas les méchants *Yankees* et les gentils Canadiens à l'accent si sympathique. Il y a de part et d'autre de l'Atlantique des citoyens et des collectivités locales qui tentent, dans une mondialisation souvent brutale, de conserver les capacités de décider de la vie et de la société que nous voulons. Et des Etats qui continuent d'abandonner aux firmes multinationales des pans entiers de souveraineté démocratique.

La distinction du gouvernement entre Tafta et Ceta n'est pas fondée. Il n'y a pas les méchants *Yankees* et les gentils Canadiens

Les Européens attendent de l'Europe qu'elle soit plus efficace. Mais celle-ci ne sera en mesure de contribuer à la régulation de la mondialisation qu'à la seule condition de se doter de politiques communes (économique, fiscale, industrielle, énergétique et bien entendu sociale). Faute de cette nouvelle étape d'intégration qui laisse l'Europe trop souvent divisée sur la scène internationale, ces accords de libre-échange déboucheront inmanquablement sur une dilution du projet européen, comme de notre capacité à en construire un, spécifique, articulant de façon équilibrée les quatre piliers que sont la démocratie, le social, l'environnement et l'économie. La grande lessiveuse des négociations transatlantiques ne peut constituer l'horizon politique qui redonnera de la couleur à l'Europe.

Le président français commence à entendre les opinions publiques, tant mieux. Mais le vrai test de crédibilité de la parole présidentielle sera la signature – ou pas ! – par la France du Ceta, véritable cheval de Troie du Tafta. Alors, rupture ou imposture ?

**Yannick Jadot** est député européen EELV.

## Courte intro du collectif européen " Stop TTIP et CETA "

Cette brève introduction vous donne les principaux arguments pour lesquels le TTIP et le CETA sont considérés comme des menaces pour des choses que nous considérons comme importantes et dont nous avons besoin, cela en moins de cinq minutes! Commençons:

L'Union Européenne a l'intention de signer prochainement deux accords commerciaux de grande portée : l'un avec le Canada (**CETA ou AECG** = Accord Economique et Commercial Global) et l'autre avec les Etats-Unis d'Amérique (**TTIP ou TAFTA** = Traité transatlantique pour le commerce et les investissements). Il est dit officiellement que ceci créerait des emplois et accroîtrait la croissance économique. Mais en réalité, les bénéficiaires de ces accords ne seraient pas les citoyens mais seulement les multinationales. Voici les principales raisons et pourquoi :

- **Les investisseurs seront en mesure de porter plainte contre les Etats.** Le dénommé ISDS ou RDIE ; mécanisme de Règlement des Différends entre les Investisseurs et les Etats ; même dans sa nouvelle version déguisée ICS ou SJI Système Juridictionnel des Investissements- permettra aux investisseurs (entreprises canadiennes et américaines) d'avoir le droit de porter plainte contre les Etats membres européens s'ils déclarent que les lois ou les mesures de l'Union européenne ou de n'importe quel pays membre nuisent aux investissements et réduisent les profits attendus. Les lois et les mesures promulgués dans l'intérêt du bien commun, tels que la protection de l'environnement ou du consommateur seraient ainsi menacés.
- **Les multinationales participeront à l'écriture des nouvelles lois.** La dénommée « politique de coopération » permettra aux représentants des grandes firmes, des deux parties de l'Atlantique, de se réunir en groupes d'experts avec des bureaucrates, afin d'influencer les projets de lois avant même qu'ils ne soient débattus dans les parlements. Cela sape la démocratie !
- **Les multinationales ont exercé et exercent une influence excessive sur les négociations secrètes relatives au CETA et au TTIP.** Les représentants des multinationales ont été les seuls entendus lors de 92% des rencontres des intervenants, tenu par la Commission européenne. Par conséquent, les représentants des consommateurs et les syndicats ont été très rarement invités à partager leurs avis. L'influence des multinationales est présente également lors des négociations : quelques formulations figurant dans les ébauches des textes qui ont pu être rendues publiques, proviennent directement des directives des lobbyistes industriels.
- **Les négociations sont conduites dans le secret.** Les représentants de nos pouvoirs publics ne savent rien de leurs déroulements. Aucun document officiel concernant les accords n'est consultable par les citoyens de l'UE avant la fin des négociations. Concernant les parlementaires, ils ont seulement la possibilité de lire les longs dossiers légaux (l'accord sur le CETA, par exemple, contient environ 1 500 pages) dans des salles spécifiques sans l'aide d'expert, et ont pour consigne de ne rien dévoiler au public. Une fois les négociations terminées, ils ne peuvent seulement qu'accepter ou refuser les accords, sans être consultés à propos d'éventuels modifications.
- **Les normes des produits alimentaires et les mesures de protection des consommateurs pourraient être allégées.** Un alignement des régulations, ce que vise le TTIP, menacerait les normes européennes qui sont relativement plus exigeantes et transparentes que les normes américaines. Les Etats-Unis souhaitent également que l'Union européenne accepte son approche de l'évaluation du risque, c'est-à-dire lancer des produits sur un marché qui n'auraient pas été testés au préalable, produits qui pourraient donc comporter un risque pour la population. En Europe, jusqu'à maintenant, les entreprises devaient prouver la non dangerosité de leurs produits avant de les mettre sur le marché.
- **Le droit des travailleurs et les emplois sont menacés.** Les Etats-Unis refusent toujours de reconnaître certains droits fondamentaux pour les employés (deux normes sur les huit critères essentiels de l'Organisation Internationale du Travail furent seulement ratifiées). La course « du nivellement par le bas » déclenché par le TTIP pourrait devenir un danger pour les droits des employés, y compris aux Etats-Unis. De plus, une intensification de la concurrence extérieure pourrait mener à un phénomène de licenciement à grande échelle. Une étude publiée par l'université américaine Tufts envisage la perte de 600 000 emplois dus au seul TTIP.
- **L'UE et ses pays membres seraient mis sous-pressions afin qu'ils tolèrent des technologies à risque, comme la fraction hydraulique ou les technologies de modification génétique.** En cas de

régulation ou d'interdiction de ces technologies à risque de la part des gouvernements, les entreprises, grâce aux accords du TTIP et du CETA, pourraient avoir recours à l'arbitrage de ces décisions. En 2013, l'entreprise d'exploitation de pétrole et de gaz, Lone Pine, a intenté un procès d'un montant de 250 millions de dollars contre l'Etat du Québec, au Canada, au sujet du moratoire sur la fraction hydraulique. Le TTIP et le CETA ouvriront la voie à une augmentation exponentielle du nombre de tels procès.

- **Le CETA et le TTIP vont creuser d'avantage les inégalités.** Les plus favorisés vont profiter du CETA et du TTIP. Les grosses entreprises vont obtenir encore plus d'avantages face aux petites et moyennes entreprises et face aux citoyens. Les états membres les plus compétitifs devraient empocher la plus grosse part des hausses potentielles de PIB ce qui tendra à faire s'enraciner un peu plus la crise économique européenne. Les pays périphériques de l'UE, qui dépendent déjà massivement de capitaux étrangers, seront menacés de perdre des emplois de qualité et des investissements durables. À l'échelle globale, les inégalités entre pays développés et pays en développement vont se creuser encore plus, s'accompagnant selon des études prospectives de chutes du PIB et de baisses d'emploi critiques dans les pays tiers.
- **C'est une voie à sens unique vers la libéralisation et la privatisation.** Avec le CETA et le TTIP, la gestion du secteur public des services municipaux, des hôpitaux ou l'élimination des déchets serait rendue plus difficile, voire même impossible.

*Le CETA et le TTIP ont pour objet de renforcer le pouvoir des multinationales au dépend de la démocratie et du bien commun.*

## *Quelques infos complémentaires*

- **Initiative européenne citoyenne auto-organisée**

*L'Initiative Européenne Citoyenne (IEC) Stop TTIP a récolté des signatures contre TTIP et CETA du 7 Octobre 2014 au 06 Octobre 2015. Pendant cette année 3 284 289 citoyens européens ont signé la IEC et ont ainsi fait passer un message clair contre TTIP et CETA. Le quorum national a été atteint dans 23 pays membres.*

- **Publié :** 26/01/2016 | **Classé dans :** "-- ISDS - RDIE - ICS Arbitrage Investisseur-État, \*[Accord UE/Canada AECG / CETA](#), \*[Accord UE/USA / TAFTA / TTIP](#), [Accord ALENA - \(USA-Canada-Mexique\)](#) | [1 commentaire](#)

### **TRANSCANADA : DE L'ALENA ... AU TAFTA**

L'entreprise canadienne TransCanada a annoncé le 6 janvier son intention de poursuivre les USA devant un tribunal arbitral en raison de la décision de B. Obama de ne pas autoriser le projet d'oléoduc KeyStone XL, oléoduc ayant pour but de transporter les pétroles bitumineux issus de l'Alberta jusqu'au Golfe du Mexique. TransCanada s'appuie sur le mécanisme de règlement des différends Investisseur-Etat du traité de l'ALENA (accord de libre-échange USA-Canada-Mexique).

TransCanada réclame donc la bagatelle de 15 milliards de dollars de compensation, arguant du manque à gagner au regard des profits qu'elle escomptait ! La firme a par ailleurs initié un recours juridique parallèle contre le gouvernement Obama, auprès d'une cour fédérale au Texas, avec pour argument que le refus d'Obama allait à l'encontre de la Constitution des USA.

Ces plaintes rappellent encore une fois que les accords UE/Canada (CETA) et UE/USA (TAFTA) comprennent des dispositifs semblables à ceux de l'ALENA permettant à une entreprise Nord-américaine ou européenne d'attaquer une décision publique avec les mêmes arguments que TransCanada.

Notons aussi que cette plainte ne peut que contribuer à dissuader les gouvernements nord-américains d'agir pour le climat (si tenté qu'ils aient réellement l'intention de le faire...). Sans compter le coût de la procédure et les potentielles indemnités qui seront facturés aux contribuables états-unis.

## **Le traité transatlantique (TAFTA) expliqué en quelques minutes**

[https://www.youtube.com/watch?v=-AXPpS5n\\_gE](https://www.youtube.com/watch?v=-AXPpS5n_gE)

## **F**rédéric Viale - Conférence 1/12 - ALENA et CETA, TAFTA

<https://www.youtube.com/watch?v=lgR4vQU2PHo>

## **F**rédéric Viale - 2/12 - CETA et TAFTA : Impacts sur l'agriculture

<https://www.youtube.com/watch?v=-vdMYXj2mKk>

## **F**rédéric Viale - 3/12 - CETA et TAFTA - Le principe de base : pas de distorsion au commerce

<https://www.youtube.com/watch?v=w-VfpnO7vXg>

## **F**rédéric Viale 4/12 - Mécanisme de règlement des différends investisseurs/Etats

<https://www.youtube.com/watch?v=T0l3SEDn0Aw>

## **F**rédéric Viale 5/12 - CETA : Système de Cour d'Investissement

<https://www.youtube.com/watch?v=GSLJSHvutyw>

## **F**rédéric Viale 6/12 - CETA et perte du droit pour les Etats de réguler

<https://www.youtube.com/watch?v=jbGjXy4SL5Q>

## **F**rédéric Viale 7/12 - Mécanisme d'harmonisation réglementaire

<https://www.youtube.com/watch?v=wEM1fNWqzvQ>

## **F**rédéric Viale 8/12 - Mécanismes sur mesure pour multinationales

<https://www.youtube.com/watch?v=ddJJ4oaYcio>

## **F**rédéric Viale 9/12 - Empêcher ces accords

<https://www.youtube.com/watch?v=v89X5Gv6VDI>

## **F**rédéric Viale 10/12 - TISA - Accord de libéralisation des services

<https://www.youtube.com/watch?v=P8y4QBer6lw>

## **F**rédéric Viale 11/12 - A.P.E Accords de Partenariats Economiques

<https://www.youtube.com/watch?v=8owpD1N0QBI>

## **F**rédéric Viale 12/12 - Le libre-échange en question

<https://www.youtube.com/watch?v=ikmstV9rbCk>

